

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
MAIRIE
DE COMBOVIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023 A 20H30

Présents : ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRE LA TOUR Rémi et MORE Laurent

Absent excusé :

Secrétaire de séance : CHAZALET Yves

ORDRE DU JOUR

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 31 AOUT 2023**

Le compte-rendu du conseil municipal du 31 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

➤ **DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°04-2023 AU BUDGET PRIMITIF**

La trésorerie a versé par erreur à la commune de COMBOVIN la Taxe d'Ordures Ménagères (TOM). Cette taxe devait être reversée à Valence Romans Agglo.

Pour procéder à cette régularisation, Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
739118	Autres reversements de fiscalité TOM	38 232,00	
7391178	Autres restitutions dégrèvements contributions directes T.H.	872,00	
731	Impôts locaux TOM		39 104,00
TOTAL :		0.00	0.00

La délibération est approuvée par 6 voix pour et 2 abstentions.

➤ **DELIBERATION : REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU SUITE A UN ACHAT EFFECTUE EN FAVEUR DE LA COMMUNE**

Dans le cadre de ses fonctions d'élue municipale Madame Véronique BAUDOUIN a été amenée à acheter pour le compte de la commune un robinet mitigeur pour la salle des fêtes adapté aux usages des agents de la cantine pour respecter les règles d'hygiène HACCP et un servomoteur pour le bâtiment école pour un montant total de 228,92 euros TTC à l'entreprise Blanc Habitat.

Madame Véronique BAUDOUIN a fourni la facture de l'achat.

Afin que Madame Véronique BAUDOUIN puisse être remboursée pour cet achat payé avec ses deniers personnels, il convient de lui verser la somme correspondante, soit 228,92 euros.

Madame le Maire propose au conseil municipal de rembourser cette somme de 228,92 euros.

Madame Véronique BAUDOUIN ne prend pas part au vote.

La délibération est approuvée par 7 voix pour.

➤ **DELIBERATION : MODALITES D'ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX POUR LES AGENTS COMMUNAUX**

Madame le Maire rappelle la délibération du 5 novembre 2020 décidant la mise en place d'une action sociale au sein de la collectivité sous forme de chèques cadeaux au personnel communal sur la période 2020-2026.

Pour mémoire, l'attribution des chèques-cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année répond à un principe d'action sociale...

La définition de l'action sociale est donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, selon lequel « l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles ».

Madame le Maire rappelle les conditions d'attribution et propose de verser des chèques cadeaux aux agents titulaires et contractuels suivants les modalités ci-après :

- Un chèque cadeau d'une valeur de 30 € par enfant (jusqu'aux 16 ans révolus)
- Et un chèque cadeau dont le montant est proratisé par rapport au temps de travail de l'agent suivant les modalités suivantes :
 - Agent à temps complet et non complet (à compter de 20/35ème) : chéquier d'une valeur de 100 € (contre 60 €)
 - Agent à temps non complet (en dessous de 20/35ème) : chéquier d'une valeur de 60 € (contre 30 €)

Dans la limite du plafond mensuel de la Sécurité sociale de l'année où ils sont attribués (183 € en 2023).

Madame le Maire propose de reconduire cette action sociale pour la période 2023-2026.

La délibération est approuvée à l'unanimité

➤ **DELIBERATION : DESIGNATION D'UN ELU A LA COMMISSION CYCLE DE L'EAU-TRANSITION-ENERGETIQUE DE VALENCE ROMANS AGGLO**

Madame le Maire rappelle que Monsieur Jérôme BONNARDEL était délégué à la commission « cycle de l'eau-transition-énergétique » de Valence Romans Agglo pour y représenter la commune.

Suite à sa démission du conseil municipal en date du 23/06/2023, il convient de désigner un nouveau délégué à la commission « cycle de l'eau-transition-énergétique » de Valence Romans Agglo pour le remplacer.

Monsieur Yves CHAZALET se présente pour représenter la commune à la commission « cycle de l'eau-transition-énergétique » de Valence Romans Agglo.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur la vente du terrain entre la Commune et Madame et Monsieur MARTINEZ
- Chemin des artistes : Mise en place de l'évènement + demande de présence de bénévoles
- Le feuillet est en cours de réalisation
- Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie : étude terminée et présentée aux élus. L'étude a été envoyée au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme
- Compte-rendu de la commission déchets VRA : le déploiement de poubelles double est prévu d'ici 2025 dans les communes (tri des déchets organiques) + action à réaliser pour limiter les déchets plastiques pour les déchets du cimetière, il a été demandé des panneaux explicatifs pour le tri des déchets spécifiques
- Ecole : les activités prévues cette année sont sur le thème des Jeux Olympiques : basket, escrime, athlétisme, course d'orientation au Parc Lorient, natation ou patinoire
- Point ALSH et sur la conduite à tenir en l'absence du parent à la sortie de l'école

Fin de conseil à 22h20.

Prochain conseil municipal le jeudi 02 novembre 2023.